



Etat des lieux facturable

Par **AIBoss64**, le **04/09/2015** à **13:03**

Bonjour,

Passant par une agence, j'avais un rendez-vous pour un état des lieux d'entrée + signature de bail.

J'ai annulé ce rendez-vous, ayant trouver une autre location entre temps.

L'agence m'affirme que l'état des lieux non réalisé est facturable.

quand est-il ?

Merci de vos réponses.

Par **moisse**, le **05/09/2015** à **18:55**

Il n'en est rien.

Mais si l'agence peut prouver votre position, vous en serez quitte pour 3 mois de loyer.

C'est trop facile de s'engager dans 10 locations pour n'en retenir qu'une seule en fin de compte.

Par **Lag0**, le **07/09/2015** à **08:34**

Bonjour,

En fait tout dépend...

Tant que le bail n'est pas signé, sauf s'il existe une promesse de bail signée qui équivaut donc au bail, le locataire n'est pas engagé.

L'agence ne peut pas faire état alors d'un préjudice, ce sont les aléas du métier !

Par **moisse**, le **07/09/2015** à **09:22**

Hé oui.

C'est un peu comme les intérimaires qui acceptent plusieurs missions pour n'en exécuter qu'une seule, celle qui leur convient le mieux, et plantent les autres.